
**COUPS D'ÉTAT NORMALISÉS ET TRANSITION
PERMANENTE : REGARDS CRITIQUES SUR
L'AVÈNEMENT D'UN HUBRIS POLITIQUE**

KOUMA Youssouf

Université Péléforo GON COULIBALY/ Côte d'Ivoire

E-mail : walykouma@yahoo.com

Soumission : 02/10/2025

Acceptation : 15/12/2025

Résumé : Cette contribution est une réflexion sur la problématique des coups d'État militaire et leurs mécanismes de validation et de légitimité. Ce n'est donc pas en tant que tel un discours sur les régimes militaires ou sur les coups d'État militaire, mais une réflexion sur les mécanismes par lesquels les juntas militaires s'installent durablement au pouvoir sous le couvert d'une transition militaire, en revêtant le vernis de la légalité constitutionnelle et de la légitimité universelle par un mécanisme d'assujettissement paradoxal aux institutions qu'elles ont pourtant renversées. Ce texte explore, de manière archéologique, historique, critique et prospective, les modes de validation, les impasses et les enjeux de la normalisation juridique des coups d'État et, conséquemment, l'idée antinomique d'une transition permanente. Ainsi donc, en s'assujettissant aux anciennes institutions et en associant les civils à la gestion du pouvoir, les juntas militaires semblent s'installer dans la durée, alors qu'elles sont censées être un pouvoir temporaire, disons un pouvoir de transition. D'où l'hypothèse d'une théorie du coup d'État normalisé allant de pair avec l'idée d'une transition permanente comme avènement d'un hubris politique, que nous nous proposons d'analyser à travers une démarche analytique, historique et prospective.

Mots-clés : Afrique ; coup d'État ; hubris ; junte militaire ; transition.

Abstract : This contribution is a reflection on the issue of military coups and their mechanisms of validation and legitimacy. It is therefore not a discourse on military regimes or military coups d'état as such, but a reflection on the mechanisms by which military juntas establish themselves in power on a long-term basis under the guise of a military transition, cloaking themselves in constitutional legality and universal legitimacy through a paradoxical mechanism of subjugation

to the very institutions they have overthrown. This text explores, in an archaeological, historical, critical and forward-looking manner, the modes of validation, the impasses and the challenges of the legal normalisation of coups d'état and, consequently, the antinomic idea of a permanent transition. Thus, by subjecting themselves to the old institutions and involving civilians in the management of power, military juntas seem to be establishing themselves for the long term, even though they are supposed to be a temporary power, or a transitional power. Hence the hypothesis of a theory of normalised coups d'état going hand in hand with the idea of permanent transition as the advent of political hubris, which we propose.

Keywords : Africa ; coup d'état ; hubris ; military junta ; transition.

Introduction

Depuis l'avènement moderne des États-nations africains autour des années 60, ce que l'écrivain ivoirien Amadou Kourouma appelle, de manière métaphorique, *Le soleil des indépendances*, pour marquer le poids des difficultés, le spectacle de violence et de brutalité liées à sa naissance, nous constatons que les constructions politiques en Afrique se sont malheureusement accompagnées d'une multitude de coups d'État militaire ou militaro-civils. Ces différents coups d'État sont la manifestation du renversement de pouvoirs civils démocratiquement élus au suffrage universel. D'ailleurs, une revue statistique des archives permet de dénombrer plus de 214 tentatives de coups d'État militaires dont 108 ratés et 106 réussis. Ainsi on peut constater qu'au lendemain des années 90, date qui a vu la (re)instauration du multipartisme et l'avènement de régimes démocratiques sanctionnés par le suffrage universel, l'Afrique, depuis plus d'une dizaine d'années, soit de 2010 à 2023, semble être secouée par une série de coups d'État aux raisons multiples, dont la dominante causale se résume globalement à des problèmes de mal gouvernance (sécuritaires liés au terrorisme, corruption galopante, crises post-électorales, répartition inégale de la richesse nationale, etc.). De là, on peut dire que le phénomène des coups d'État est un fait marquant dans la réinvention de l'espace politique africain contemporain. La plupart des travaux sur la question des coups d'État ont mis l'accent sur les causes historico-politiques, la typologie, les conséquences, la prévention, la professionnalisation des armées comme acteur de développement (G. Sharp et B. Jenkins, 2009),

(J.-P. Pabanel, 1984). La plupart de ces travaux ont mis l'accent sur les processus de légitimation institutionnelle et de normalisation juridique par lesquels les faiseurs de coups d'État tentaient de revêtir les habits neufs de la légalité et de la légitimité populaire à travers des ruses juridiques et des artifices administratifs et populaires auxquels ces pouvoirs militaires s'adonnaient. Qui plus est, parmi les archives littéraires disponibles susmentionnées, aucune ne mentionne les personnages conceptuels inédits que nous nous proposons d'analyser dans ce texte : les notions de "coups d'État normalisé" et "transition permanente". Notre travail se veut une tentative d'analyse de la ruse idéologique qui s'infiltra dans les mécanismes de pérennisation, de normalisation et de légitimation des pouvoirs issus des Coups d'Etat. Une fois la prise du pouvoir effective, les juntas militaires qui prétendent instaurer une période de transition, tentent, paradoxalement de se donner, par la même occasion, une nouvelle forme de légitimité par la prise de serment, la mise en place d'un parlement de transition devant les institutions républicaines qu'elles ont, pourtant, renversées. Tel est le schéma normal de la prise du pouvoir par les militaires. Ce qui est donc nouveau et troublant dans ces coups d'État, c'est le fait que le pouvoir militaire, une fois établi, tente paradoxalement d'asseoir sa légitimité populaire et institutionnelle sur les institutions légales qu'il a pourtant brimées par la force des armes. Ainsi donc, en associant les civils à la gestion du pouvoir, le pouvoir militaire semble s'installer dans la durée, alors qu'il est un pouvoir temporaire, disons un pouvoir de transition. D'où l'hypothèse d'une théorie du coup d'État normalisé allant de pair avec l'idée d'une transition permanente comme avènement d'un hubris politique, que nous nous proposons de vérifier à travers une démarche analytique, historique et prospective. Le problème que nous voulons analyser est le suivant : quelle est la légitimité d'un pouvoir militaire qui tente de se pérenniser à travers les formes de la normalité institutionnelle que son acte de naissance a, pourtant, brisé ? N'y a-t-il pas faux et usage de faux, selon le registre lexical judiciaire ? Qu'est-ce qu'un coup d'État normalisé ? Qu'est-ce qu'une transition permanente ? Quelles en sont les implications idéologiques et politiques ? Notre parcours heuristique tentera d'éclairer les apories et les incertitudes de cet hubris politico-juridique et idéologique, en prenant pour prétexte les coups d'Etat militaire qui ont été perpétrés

au Mali, au Burkina, au Mali et au Gabon, etc. comme tentative de réinvention et de reconstruction de l'espace politique africain ?

1. La notion de Coup d'État : entre raisons d'État et subversion des légitimités

Connu sous le terme de *pronunciamiento* en espagnol ou de *putsch* en allemand, le mot coup d'État est un concept déterminé dans le champ juridique et de la science politique. Sur le plan juridique, c'est un acte illégal et antidémocratique, puisqu'il viole le système des lois en vigueur, qui interdit un tel procédé de prise de pouvoir, par la force armée. En général, le coup d'État, qu'il soit militaire ou civil, parce qu'il est un pouvoir d'exception ou imposé à la conscience populaire et à l'ordre institutionnel ordinaire, est condamné par toutes les lois Organiques (La Constitution) dans tous les pays du monde. Sur le plan politique ou de la réflexion politique, c'est à la fois un acte politique et militaire qui consiste à paralyser et à porter un coup d'arrêt aux symboles et aux institutions légales existantes, en vue d'en changer unilatéralement la structure, le fonctionnement, le symbolisme et les animateurs¹.

Initialement, explique Michel Foucault, le coup d'État s'inscrit dans la problématique de la raison d'État, dont il est l'une des manifestations. La raison d'État peut se définir comme le droit et l'obligation que l'État a d'agir dans le sens de l'intérêt supérieur de sa propre survie. La raison d'État est donc un impératif catégorique qui exige d'agir par devoir en faveur de la raison étatique elle-même ou de la rationalité étatique, c'est-à-dire d'agir par l'État et pour l'État, ou de prendre des décisions pour la sauvegarde et le salut de l'État-même. Ce qui signifie que la raison d'État est, en ce sens, fondée sur la loi,

¹ Durant ces cinq dernières années certains pays africains ont connu des coups d'État : le Mali, le Burkina Faso, le Soudan, le Gabon, etc. Ces putschs ont des causes multiformes. Si au Mali nous avons l'alibi de la dégradation de l'environnement socio-politique, du système sécuritaire et des attaques terroristes qui ont motivé le coup d'État, en Guinée ce sont les tensions politiques et la mal gouvernance; la situation du Burkina Faso est similaire à celui du Mali (attaques terroristes, dégradation de l'environnement sécuritaire et déplacement massif de populations). Le tableau statistique du nombre de coup d'État dans certains pays africains nous donne une idée globale : Le Soudan 6 -ème, le Tchad 5ème, Gabon 1er, le Mali est à son 4ème coup d'État, la Guinée son 3 -ème et le Burkina Faso son 10 -ème, sans oublier les nombreuses tentatives qui n'ont pas réussi. Mieux, « Depuis 1960 jusqu'à la fin des années 1980, plus de 65 coups d'État ont placé les forces armées aux commandes de leurs pays » (Chakhi S., 2023, p.174). C'est dire que les coups d'État sont devenus, par dérivation, une spécificité militaire

mais paradoxalement excède la loi. De la sorte, la raison d'État se pose comme un besoin, la forme normale par laquelle les lois agissent pour le fonctionnement régulier et la continuité de la société ou de la puissance publique. Ainsi, la raison d'État se donne à voir comme un régime d'intelligibilité ou de rationalité ordinaire par lequel les lois agissent de façon extraordinaire en vue de résoudre une situation de crise. « La raison d'État dans son exercice ordinaire, habituel n'est pas violente, car justement elle se donne elle-même et volontairement les lois comme cadre et comme forme » (M. Foucault, 2004, p. 289). Sous ce rapport, le coup d'État, a priori, s'inscrit dans l'ordre normal de la marche de l'État, « c'est-à-dire [comme] quelque chose qui excède les lois ou en tout cas qui ne se soumet pas aux lois » (M. Foucault, 2004, p. 267). C'est pourquoi Foucault estime que la raison d'État est « l'automanifestation de l'État par lui-même » (M. Foucault, 2004, p. 269). Pour Foucault, parce que le coup d'État excède la raison d'État, il n'en est que l'une des formes multiples et extrêmes. Comme tel, le coup d'État n'est pas en soi négatif. Le coup d'État, c'est l'action de l'État en tant qu'elle est fondée sur la nécessité et l'urgence par « la mise en congé des lois et de la légalité » (M. Foucault, 2004, p. 267). En définitive, c'est une action extraordinaire qui tend à sauver l'État d'une situation de péril, qui veut que les lois morales et positives soient mises entre parenthèse, pour la salvation étatique. Ainsi, poussée à son extrême, sous l'urgence de la nécessité, la raison d'État se fait violence, sous la forme d'un coup d'État, entendu finalement comme une subversion des légitimités. La question logique est de savoir si les coups d'État, que l'urgence de notre actualité politique africaine, donnent à voir, s'inscrivent en rupture ou dans la continuité de la raison d'État ? Nous devons donc comprendre qu'un coup d'État est le renversement d'un régime démocratique ou non par une conspiration militaire. Dans ce cas, c'est un groupe de militaires qui s'organisent contre un régime en place en vue de prendre le pouvoir, rien que par la force des armes. On le voit, c'est un moyen illégal d'accéder au pouvoir. Comme le disent Gene Sharp et Bruce Jenkins dans *L'anti-coup d'État*

Le coup d'État est par définition l'acte d'une minorité conspiratrice, ce qui le place à l'opposé d'une révolution populaire de masse (quoique les putschistes qualifient parfois leur action de révolutionnaire » (Sharp G. et Jenkins B., 2016, p. 21).

C'est un attentat contre la sûreté nationale de l'État. Ainsi lorsque le coup d'État réussit, le groupe de militaires, qui s'est emparé du pouvoir, neutralise et occupe tous les espaces de pouvoirs. La vie politique et institutionnelle prend un coup : les militaires concentrent tous les pouvoirs entre leurs mains. Au plan politique, le chef de l'exécutif (Roi, Président de la république ou Premier ministre) et ses collaborateurs sont mis aux arrêts ou exécutés. Cette action de neutralisation va de pair avec la suspension des institutions républicaines. Désormais, ce qui prévaut, c'est le pouvoir ou l'autorité d'un seul individu, appelé Chef de la junte, qui impose sa loi martiale à tous. C'est ce qui fait du coup d'État militaire une variante du totalitarisme et de l'autoritarisme au niveau de sa gestion politique et juridique (*cf.* T. Balzacq et *al.*, 2020). Le pouvoir militaire semble régner sans partage sur toute l'étendue du territoire national, puisque la Constitution et les Institutions de la république sont suspendues, mis entre parenthèse : c'est le règne de la dictature militaire. Comme on le voit, la dictature militaire consiste pour les militaires qui ont pris le pouvoir à occuper et à exercer la totalité du pouvoir par l'utilisation de la force des armes et de l'intimidation. Alors que la nature de son pouvoir était une transition, la junte militaire finira par la ruse à trouver des mécanismes de légitimation de son existence : d'où l'idée de coup d'État normalisé.

2. L'idée de Coup d'État normalisé et sa téléologie de la mission du salut public

Le coup d'Etat normalisé est un acte de légitimation, par lequel la junte militaire qui a commis l'acte tente de se donner le visage de la normalité légale et institutionnelle, en s'appuyant paradoxalement sur la légitimité des institutions qui a remis en cause. Cela consiste à solliciter l'appui légal des institutions que le coup d'Etat a pourtant suspendu. Cette normalisation commence par la prestation de serment devant les juges constitutionnels et la reconduction de certaines structures administratives. L'illégalité du coup d'Etat se pare ainsi du vernis de la légalité, afin d'asseoir une légitimité populaire. Les militaires qui arrivent au pouvoir, il s'agit, pour eux, de sauver la patrie du désordre politique et de la ruine morale et sociale. Ils se sentent ainsi investis d'une mission de salut public, à travers la mise en place

d'un Comité de salut public². Tous ces Comités militaires comportent dans leur sigle des dénominations communes qui restent toujours, sur le plan lexical, dans le registre thématique de la morale, de la théologie et du messianisme. Les militaires arriveraient ainsi comme des messies pour sauver la patrie, sauvegarder l'unité nationale, restaurer l'autorité de l'État, c'est-à-dire redresser la république. La violence militaire semble prendre des dimensions sotériologiques. Tout se passerait comme si l'Éternel avait envoyé ses Messagers militaires, disons ses Prophètes en treillis pour rétablir l'ordre et la vérité au nom du peuple. Sur ce plan la mission religieuse et l'action militaire se trouvent sur le même plan d'immanence : l'engagement sacerdotal, la rigueur, le salut du peuple. Si le religieux veut sauver des âmes, le militaire veut sauver la patrie. Ce qui donne à leur activité l'allure d'un engagement fondamental. Se dessine ici les lignes de force d'une interaction entre la religion et politique, c'est-à-dire la mixité ontologique entre pôle politique et pôle religieux des origines. La gémellité entre l'ordre politique et l'ordre religieux, qui n'est pas nouvelle, se dessine clairement sous nos yeux. Dans les temps anciens, c'est l'ordre religieux qui fonde l'ordre politique. D'ailleurs, les institutions sociales et politiques ont été, à l'origine, régentées ou fondées par des ordres sacrés. Les fidèles religieux sont tout aussi des citoyens. Tout se passe comme si le religieux et le politique jouaient sur le même plan d'immanence : la gestion de l'espace social. Régis Debray explique dans sa *Critique de la raison politique* qu'il y a au cœur de toute réalité politique une dimension religieuse. Pour lui, au fondement de toute politique il y a en creux une dimension religieuse qui en est l'inconscient, c'est-à-dire son non-dit, son principe caché, son épistème dira Michel Foucauld. Autrement dit, le pouvoir politique a des fondements religieux, étant entendu que les sujets humains sont à la fois fidèles, soumis à Dieu, et citoyen soumis à la république. Les

² Les Comités de salut public tirent leur origine de la Convention, qui est une assemblée constituante durant la période de la révolution française. Cette expression tire son origine de la grande Terreur instaurée lors de la Révolution française dans les années 1794. Au Mali, c'est le CNSP (Comité national de salut du peuple); au Burkina Faso, nous avons le MPSR (Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration); en Guinée, il y a le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement); au Niger nous avons le CNSP (Comité national pour la sauvegarde de la patrie); au Gabon vient s'ajouter le CTRI (Comité pour transition et la restauration des institutions). Toutes ces dénominations s'inspirent du lexique associatif ou professionnel par l'usage du terme de comité. Le comité renvoie à un groupe de personnes désignées pour accomplir une tâche au compte d'une assemblée.

mobilisations idéologiques et politiques ne sont guère différentes de la ferveur ou de la croyance religieuse. À l'image du Christ, ils apportent la bonne nouvelle. Debray montre que toutes les pratiques politiques ont un fondement ou une assise religieuse, qui n'a jamais disparu, même lorsqu'elles se déclarent frappé du sceau de la sécularité. Bref, il y a toujours un principe d'incomplétude religieux qui gouverne la sphère politique.

En réalité, la restauration de l'âme et du cœur ne va pas sans une réforme sociopolitique, c'est-à-dire la transformation de la société. Cette transformation de la société comme vision et programme de société se veulent une forme de croyance collective en tant que qu'idéologie définie comme un système de croyance. Nous devons ainsi comprendre qu'il y a au fondement de tout pouvoir politique, même frappé du sceau de la sécularité, un soubassement ou un inconscient religieux réel ou symbolique. Tout se passe comme si l'ancien régime, qui a été renversé, avait régné dans le désordre politique et la confusion institutionnelle, disons dans la mal gouvernance, une expression consacrée de la normativité politique pervertie, du péché politique. Comme quoi, les militaires viennent restaurer ou redresser les choses au sens religieux du terme. La discipline militaire est homonyme de la discipline religieuse à travers la rigueur qu'elle impose au corps et à l'esprit, en termes de respect hiérarchique, de surveillance et de contrôle.

Comme on le voit, la visée messianique et la finalité sotériologique contenues dans le substantif nominal de "restauration" ou de "salut" tranche, il me semble, avec l'idée de "redressement", qui par sa rudesse, semble plus proche de la rigidité morale et de l'action militaire. Bref la normalisation politique et juridique vise à donner au Coup d'Etat une légitimité populaire. S'il y a un acte qui peut semer la confusion et le doute dans les esprits, c'est la prestation de serment du chef de la junte. La prestation de serment d'un putschiste, comme acte politico-juridique peut apparaître comme un oxymoron. Un oxymoron est une figure de style consistant à combiner deux notions contradictoires. Cela tient même à la nature incestueuse du régime militaire ; il s'empare d'une place qui n'est pas la sienne, ne correspondant pas ni à ses missions, ni à son statut, ni à ses prérogatives.

L'exhibition des attributs militaires des putschistes et la rhétorique belliqueuse qui s'ensuit relèvent donc d'un ordre de production littéral du pouvoir comme « pouvoir illégal », conquis par le feu des armes et en rupture d'avec la norme démocratique précédents » (T. Kounouho, 2023, p. 22).

En effet, prêter serment devant ce qu'on a soi-même piétiné, est une mise en scène digne d'une représentation burlesque et d'une esthétique de la vulgarité. Le burlesque a la particularité d'être comique, ironique et hyperbolique. Une esthétique de la vulgarité ne peut être que la manifestation de l'extravagance, du grotesque et de la démesure. Et pour cause, ces régimes militaires réclament la légitimité et la légalité devant les institutions qu'ils ont eux-mêmes dissous ou anéanti. Ces différents régimes militaires tentent de se donner le visage de la normativité juridique. C'est ce qu'il est convenu d'appeler un coup d'État normalisé. Le terme de coup d'État normalisé se comprend aisément, désignant donc une sorte de construction inédite, qui tente de se parer des habits de la normalité. En clair, il s'agit, par une épreuve de force, de rendre normal, régulier ce qui, ontologiquement, est anormal. De la normalité juridique, un régime militaire n'en a cure, en réalité ! Ce n'est pas son fondement. Sa seule légitimité, il la tire de la puissance de son arme et de l'adhésion populaire qui accompagne le coup d'État. La preuve, ils contraignent et emprisonnent leur opposant, limitent le droit à l'information, font des passages en force, etc. dans les prises de décisions, qu'ils prétendent au nom du peuple.

Cependant, de plus en plus, les transitions militaires finissent par perdurer dans le temps en se métamorphosant en transitions permanentes. Il devient nécessaire d'analyser la théorie de la transition permanente.

3. La théorie de la transition permanente comme ruse de la déviance institutionnelle³

³ L'autre phase du coup d'État est d'instaurer une transition, qui en principe, devrait être une période à court terme, en vue de remettre à l'endroit la société et ses institutions, c'est-à-dire la cession du pouvoir par les militaires à un régime civil élu. Puis, les militaires se retirent du pouvoir et retournent dans les casernes; dans d'autres cas, ils attendent le retour de l'ascenseur de la part du pouvoir civil qu'ils ont favorisé à mettre au pouvoir, une fois que ce dernier aura terminé son mandat. C'est le cas de Amadou Toumani Touré qui, après son putsch perpétré le 22 mars 1991, a géré une transition d'un an et a remis le pouvoir à un président civil élu (Alpha Oumar Konaré) à la suite d'élection démocratique. A la fin des deux mandats constitutionnels de Alpha Oumar Konaré, Amadou Toumani Touré, ayant abandonné le treillis militaire, revient

La transition désigne le passage d'une étape à une autre, en tant que moment intermédiaire entre deux situations, un entre-deux. Ici, la transition est d'ordre politique et renvoie à la période que dure le régime militaire La plupart du temps, les militaires arrivent au pouvoir avec l'intention de céder le pouvoir après avoir remis de l'ordre dans les affaires : consultations populaires, réécriture d'une nouvelle constitution, référendum constitutionnel, élection, etc. Or, alors qu'ils avaient promis de céder le pouvoir dans les plus brefs délais, très souvent, les militaires finissent par multiplier les subterfuges et les ruses, afin de se maintenir au pouvoir. L'une de ces raisons fondamentales reposent sur le fait que les militaires ont pris au goût délices du pouvoir et veulent, du coup, s'y maintenir à travers leur participation future aux élections. Ainsi ils introduisent dans la nouvelle constitution des dispositions nouvelles pour sécuriser leur maintien au pouvoir, d'une part et d'autre part, pour se mettre à l'abri d'une probable poursuite judiciaire après leur passage au pouvoir⁴.

En plus de vouloir normaliser leur coup d'État, on voit que les militaires au pouvoir mettent en place une transition qui perdure ; ainsi la transition devient permanente. Convient-il encore d'utiliser le terme de transition pour un tel pouvoir ? C'est ce qui est convenu d'appeler la transition permanente⁵, qui est, en réalité une alliance de mots. Ce qui n'aurait pas de sens. Car le militaire n'a pas vocation à "durer" au pouvoir, eu égard à sa spécificité corporatiste, le métier des armes. « La politique aux politiques ; et les armes aux militaires », selon la formule populaire. En général, dans leurs premières déclarations de communiqués numérotés, les militaires promettent le retour à un pouvoir civil démocratiquement élu. C'est ce que Toussaint Kounouho

par élection démocratique au pouvoir de 2002 à 2012; il fera deux mandats (2002-2007 et 2007-2012). Amadou Toumani Touré sera renversé le 22 mars 2012 par un coup d'État conduit par le capitaine Sanogo Hayat Sanogo.

⁴ Par exemple, au Mali, en Guinée, au Burkina Faso ou au Gabon, on peut constater une chose inédite : la mise en place d'un Comité national de transition (CNT), une Charte de la transition et la prestation de serment par le Chef de la junte militaire devant les magistrats constitutionnels ou la Cour suprême. Nous assistons à la participation des civils à la gestion de la transition par la nomination d'un premier ministre civil, d'un gouvernement et de membres représentatifs de la société faisant office de parlementaires. Toute cette architecture institutionnelle a pour finalité de conférer au coup d'État et à ses commanditaires et ses collaborateurs une forme de légitimité populaire et de légalité républicaine.

⁵ D'où l'idée d'une transition permanente, qui sur le plan stylistique, est un oxymore, en l'espèce est une alliance de mots, consistant à mettre ensemble deux mots de sens contradictoire. Faire durer une transition, en théorie ou en pratique, aboutit à une théorie de la transition permanente.

(2023) appelle l'engagement littéral dans le jeu de la déviance démocratique. Il explique que ce processus consiste en « l'énonciation par étiquetage par des procédés de marquage et de classement à travers lesquelles les militaires putschistes émettent dans l'arène politique des signaux et des unités d'actions [...] » (T. kounouho, 2023, p. 21). Il montre que l'énonciation par étiquetage consiste en une opération de relation publique à travers la communication, l'exhibition et l'occupation de l'espace public pour indiquer leur présence réelle ou symbolique sur les espaces de pouvoirs et sur la conscience populaire. Autrement dit, « L'irruption groupée des officiers en uniforme, longtemps encasernés et souvent méconnus du grand public sur les plateaux de télévision officielles, est un rite militaire de communication [...] » (T. Kounouho, 2023, p. 21-22). Ainsi

L'occupation pléthorique de la scène publique est doublée de parades inhabituelles dans la rue et sur les places publiques. Cette présentation de soi a un but précis : convertir la société nationale au changement en cours. Les liesses populaires de l'armée témoignent de la preuve de possession effective du pouvoir » (T. Kounouho, 2023, p. 22).

La crédibilité et l'efficacité des institutions reposent, avant tout, sur la capacité de gestion et de gouvernance des hommes. Des institutions parfaites, ça n'a jamais existé nulle part.

4. Pour une critique de l'hubris politique : vers une théorie de la sécurité humaine comme horizon de promesse

Le terme hubris est un personnage conceptuel évident de la philosophie nietzschéenne, qui elle-même, est issue des archives de la mythologie grecque. Il existe plusieurs écritures : *hubris*, *ubris*, *hybris*. Quelle que soit la graphie utilisée, l'idée demeure la même : la démesure, l'excès de confiance, le décentrement, l'orgueil, le subvertissement de l'agir etc. L'hubris renvoie donc à une logique des multiplicités éparses d'une chose, allant dans toutes les directions sans précision, son sens de l'éparpillement infini, son incapacité à séjourner et à se retenir dans le sens et la clôture de la mesure. Sa substance et sa téléologie est déversement de soi, débordement, démesure, allant dans tous les sens sans but précis. Sa topologie et sa fonctionnalité la situent en dehors de soi, pour se produire comme un élément étranger. Autrement dit, l'hubris signifie qu'une chose s'est substituée à une autre, pour lui faire dire le contraire de sa téléologie. C'est une forme

de confusion de rôle et d'être. Dans la mythologie grecque, l'hubris est, tout à la fois, une divinité allégorique personnifiant la démesure, l'orgueil, etc.

L'hybris désigne chez les Grecs, la démesure, l'orgueil, traits que les dieux condamnent chez les humains. Les Grecs lui opposaient la tempérance, ou modération. Dans la Grèce antique, l'*hybris* était considérée comme un crime. Elle recouvrerait des violations comme les voies de fait, les agressions sexuelles et le vol de propriété publique ou sacrée. (N. Mercier, 2010, p. 1).

L'hubris désigne la métaphore humaine de l'agir s'écartant des normes de la régularité et de la mesure, etc. C'est la non-obéissance aux lois et à la morale. En cela, l'hubris est un crime commis contre l'ordre, parce qu'il outrepasse la norme de sa propre télologie, pour s'épandre dans l'ailleurs confus. C'est pourquoi, au crime d'hubris correspond le châtiment d'hubris, punition infligée par la divinité de la vengeance, de la destruction incarnée par la divinité grecque Némésis. L'hubris est la mesure de la démesure, c'est-à-dire l'expression de l'agir humain qui se décentre de lui-même, de sa télologie normative et identitaire voire l'ordre cosmique, ce qui en conséquence, le faire chuter ou tombe sous le coup du châtiment. Sur le plan religieux, l'on parlera de péché dont l'étymologie *piscare* signifiant l'acte de ne pas se conformer renvoie à l'idée de transgression, de faute et de séparation. Nathalie Mercier (2010) nous explique que

Dans la mythologie grecque, Hybris est une divinité allégorique personnifiant l'*hybris*. Si la religion grecque antique ignore la notion de péché tel que le conçoit le christianisme, il n'en demeure pas moins que l'*hybris* constitue la faute fondamentale dans cette civilisation. On doit la rapprocher de la notion de *Moïra* (« destin », « part », ou « portion »). Le destin, c'est le lot, la part de bonheur ou de malheur, de fortune ou d'infortune, de vie ou de mort, qui échoit à chacun en fonction de son rang social, de ses relations avec les dieux et les hommes. Or, l'homme qui commet l'*hybris* est coupable de vouloir plus que la part qui lui est attribuée par la *moïra*. La démesure désigne le fait de désirer plus que ce que la juste mesure du destin nous a attribué. Le châtiment de l'*hybris* est la *némésis* (« destruction »), le châtiment des dieux qui a pour effet de faire se rétracter l'individu à l'intérieur des limites qu'il a franchies (N. Mercier, <https://fr.scribd.com/document/847587275/DOC-Introduction-2/>, 2010, p. 1).

Les personnages conceptuels que nous avons forgées sous la dénomination de "coups d'État normalisé" et "la transition

permanente”, qui sont des oxymores, ne sont que l’expression de l’hubris politique, c’est-à-dire la représentation épistémique et cognitive de la démesure, du décentrement, dans le champ politique etc. En tant que telles, ces notions ne sont que l’autre nom de l’hubris politique, de la démesure politique. L’hubris politique est donc l’expression de la confusion, de la démesure politique, d’un agir politique chaotique.

On peut dire que les institutions militaires, en tant qu’entité en charge de la sécurité et de la défense, sont sorties de leur cadre structurel de leur mission, pour assumer, par la force des armes, le rôle du pouvoir exécutif. Ainsi elles se sont substituées au pouvoir politique, c’est-à-dire au pouvoir exécutif, en incarnant par effraction les attributs de la puissance exécutive, endossant, du coup, la totalité de la puissance publique. Mais surtout, elles essaient, de ce fait, de revêtir les habits neufs de la normalité juridique et politique, s’appuyant paradoxalement sur les institutions et les structures étatiques que leur action a, pourtant, suspendu. C'est cela qui est paradoxal : asseoir sa légitimité sur cela-même que l'on a délégitimé par effraction, c'est-à-dire par la force des armes. Tout se passe comme si un vivant demandait à un mort, un cadavre, précisément celui qu'il a tué, de lui accorder sa légitimité et sa légalité. L’hubris politique est un subvertissement d'un ordre ontologique. Ce subvertissement comme acte forcé, est un viol, la marque indélébile de violence évidente et crue, consistant en la transposition d'un ordre à un autre. C'est vouloir réaliser ce pour quoi l'on n'a pas été institutionnellement destiné. C'est agir en dehors de soi, en dehors de sa télologie sociétale, en dehors de son statut légal. Puisque l'acte violent en tant que coup d’État vient bousculer le cycle régulier d'un ordre politique et républicain existant. Cette situation débouche sur un autre niveau de violence politique, en tant qu'exacerbation de la violence physique légitime initiale dont parle Max Weber : c'est une superposition de violence, qui peut s'emballer dans des formes de violences extrêmes comme la guerre civile, le délitement de l'état de droit, l'anomie institutionnelle, etc. C'est pourquoi, Souka Souka écrit que l'Afrique est malade de ses militaires. Dans son ouvrage *L'Afrique malade de ses militaires*, il écrit qu'un militaire n'a pas vocation à faire de la politique encore moins à se hisser à la tête d'un État de cette manière. Selon lui, l'appétit qui pousse les militaires à prendre le pouvoir est dû à un déficit de formation professionnelle et de conscience civique ou citoyenne

poussée. D'où l'urgence de *Réformer les armées africaines* pour les sortir du cycle des coups d'État et de la spirale des coups d'État normalisés et des transitions permanentes. C'est le titre d'un ouvrage collectif qui fait l'état des lieux des forces et faiblesses des armées africaines. Les contributeurs ont signalé que cette réforme repose sur l'enracinement sociologique et institutionnel des armées africaines. Cette urgence repose sur une exigence fondamentale : la formation des militaires comme acteurs de développement par la professionnalisation. Car, lorsque la présence de l'armée devient si intense sur les processus politiques et les procédures démocratique au point d'installer sur la société une forme de pressions martiales, de violence endémique et de menace sociale, force est de constater qu'il y a là urgence à la réformer. Disons face à cette menace d'hubris ou d'hubrisation des armées africaines par les effets induits des coups d'État, un effet de contagion est à craindre, qui peut s'intensifier et s'étendre à l'ensemble de la société. En ce sens, il faut donc redéfinir les missions des armées africaines. Car les coups d'États ne vulnérabilisent pas seulement les institutions étatiques, ils mettent la société dans l'instabilité et l'insécurité sans fin.

L'insécurité doit être entendue à un double niveau : l'insécurité externe et interne, c'est-à-dire l'insécurité comme manque/carence de sûreté et l'insécurité humaine. En effet, il existe deux formes de sécurité : la sécurité ordinaire ou classique comme sûreté assurée par l'armée, d'une part, et d'autre part, la sécurité humaine axée sur la personne humaine dans sa globalité en tenant compte de son contexte spécifique. La sécurité comme sûreté est une mission régaliennne de l'armée, dont le rôle est d'assurer la sécurité extérieure des biens et des personnes et de défendre l'intégrité des frontières nationales; quant à la sécurité humaine, qui est concept nouveau initié par les Nations-Unies autour des années 1994 sous l'inspiration de la japonaise Sadako Ogata alors Commissaire aux Réfugiés de l'ONU, renvoie à l'absence de peur et à l'absence des besoins, c'est-à-dire « la libération de la peur et la libération des besoins », ou encore faire en sorte que tout humain soit « à l'abri de la peur et du besoin » (ONU, Manuel sur la Sécurité Humaine, janvier 2016, p. 4).

La sécurité humaine articule la dimension des droits de l'homme et le développement humain. L'approche par la sécurité humaine est globale et multisectorielle. Elle intervient dans un contexte de paix et de développement. La sécurité humaine se résume en cinq éléments.

Elle est « centrée sur l'humain, globale, spécifique au contexte, axée sur la prévention, sur la protection et l'autonomisation » (ONU, Manuel sur la Sécurité Humaine, janvier 2016, p. 8). En intégrant la sécurité humaine dans les missions des armées africaines, l'objectif est de renforcer leurs capacités théoriques et opérationnelles en matière de développement, en tant que quête d'une nouvelle stratégie. L'armée devient ainsi un moyen de lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. « La sécurité humaine tient compte des liens entre paix, développement et droits humains et accorde la même importance aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels » (ONU, Manuel sur la Sécurité Humaine, janvier 2016, p. 8).

Le principe fondamental de la sécurité humaine comme innovation stratégique « consiste à penser que les actions proprement militaires ne doivent pas représenter qu'une part relativement minime dans un processus de sécurité et de stabilité à long terme, identifié comme « end state » ou « état » par opposition aux simples « objectifs » des actions qui contribuent à sa réalisation » (H. Bazourges, 2004, p. 166). Cela permettra de sortir les armées africaines des agendas politiques, de la manipulation ethnique, afin de promouvoir le primat des solutions managériales sur les solutions techniques réduites à la sécurité classique.

Conclusion

Pour terminer, nous retenons que même si des raisons d'État peuvent motiver des coups d'État, ils constituent une subversion des légitimités. C'est pourquoi, il faut comprendre les coups d'État normalisé comme des processus pervers de confiscation de pouvoir sous l'étiquette de la mission du salut public. La téléologie d'un tel mécanisme politique est de conduire à une théorie de la transition permanente en tant que ruse idéologique de la déviance institutionnelle⁶. D'où la nécessité de procéder à une critique de cet hubris politique comme subversion de la confusion des rôles politiques. Bref, les coups d'États normalisés et les transitions permanentes sont

⁶ Des pays comme le Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée et Gabon, où des militaires ont pris le pouvoir, ont donc inscrit leur ligne d'horizon politique dans le registre des coups d'État normalisés et des transitions permanentes ont perverti et alourdi les processus démocratiques et bouché les mécanismes d'ouverture politique que leur promesse de libération des peuples et de liberté citoyenne avaient suscité.

des processus pervers conduisant à la militarisation permanente des processus politiques et au piétinement de l'idéal démocratique.

Références bibliographiques

- ONU, Manuel sur la Sécurité Humaine, janvier 2016, en ligne, consulté le 12/03/2025 à 12H.
- MERCIER Nathalie, 2010 « La Métis et l'hybris (ou hubris ou ubris) », en ligne, (consulté le 01/01/2025).
- AUGE Axel et KLAUSEN Patrick, 2010, *Réformer les armées africaines*, Paris, Karthala.
- BALZACQ Thierry et al., 2020, *Fondements de la science politique*, Louvain-la-Neuve, DeBoeck.
- DEBBASCH C. et al., 2001, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz.
- DEBRAY Régis, 1987, *Critique de la raison politique ou l'inconscient religieux*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULD Michel, 2004, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil.
- GUICHARD Serge et al., 2016, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz.
- PABANEL J-P, 1984, *Les coups d'États militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- SHARP Gene et JENKINS B., 2009, *L'anti coup d'État, les causes et les conséquences* Paris, L'Harmattan.
- SOUKA Souka, 2020, *L'Afrique malade de ses militaires*, Paris, L'Harmattan.
- KOUNOUHO T., 2023, « La diplomatie de la déviance. Réflexions sur l'action internationale des régimes issus des coups d'État au Burkina Faso, en Guinée et au Mali », p. 22., in *AGORA AFRIQUES, Revue congolaise de sciences politiques*, Paris, L'Harmattan, numéro thématique, *Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021. Typologie, causes, conséquences et pistes de sorties durables*.